



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 57873

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir de certains corps d'enseignants du second degré dont les professeurs d'enseignement général de collège et les CE d'éducation physique et sportive. Il semblerait que de nombreuses solutions d'amélioration du sort de ces enseignants aient été évoquées, lors de la réunion avec la direction des personnels enseignants tenue le 7 novembre 2000, mais qu'aucune proposition concrète n'ait été adoptée. Ces enseignants craignent fortement que leur situation n'évolue qu'au coup par coup par des mesures très ponctuelles alors qu'ils souhaitent l'adoption prochaine d'un plan global de mise en extinction de leurs classes normales, un accès à l'indice terminal du corps des certifiés ainsi qu'une assimilation à ce dernier corps pour bénéficier du même niveau de retraite. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend engager une action afin d'ouvrir aux PEGC et aux CE d'EPS les perspectives de carrières identiques à celles des certifiés qui leur ont été promis dès 1993.

Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnels enseignants du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des professeurs d'enseignement général de collège, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation est actuellement engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière des professeurs d'enseignement général de collège et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57873

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 896

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1402